

- Conditions Générales de Vente de formation professionnelle continue -

Organisme de formation

Version 2.1

Mise à jour le 09 décembre 2020

DEFINITIONS

Formation inter-entreprises = formation dont le contenu est décrit dans notre offre de formation (internet ou papier) réalisée dans des locaux loués ou mis à disposition pour l'occasion ; pour des bénéficiaires de différents horizons, particuliers ou salariés.

Formation Intra-entreprise = formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux.

Client = personne morale ou physique qui achète la prestation.

Stagiaire = personne physique qui bénéficie de la formation.

Individuel entreprise = formation réalisée sur-mesure pour le compte du client dans les locaux du client ou autres locaux pour un seul stagiaire.

Formation individuelle = un stagiaire par session.

Formation collective = plusieurs stagiaires par session.

Formation personnalisée = formation dont le contenu est personnalisé à partir de ce qui est décrit dans notre offre de formation.

OBJET ET PRIMAUTE DES CPV SUR LES CGV

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Mind The Gapp s'engage à vendre **une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue de la marque déposée « Les Nouvelles Oratrices »**. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat. Des conditions particulières de vente (CPV), négociées avec le client lors de la phase de pré-contractualisation, précisent, complètent ou modifient les présentes CGV.

Les CPV peuvent figurer sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. Elles sont reprises dans le contrat ou la convention de formation signée entre les parties avant le début de la formation.

En cas de contradiction entre les CPV figurant au contrat ou à la convention et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

INSCRIPTION, DELAI DE RETRACTION ET CONTRACTUALISATION

Pour les clients s'inscrivant à titre personnel, l'inscription est définitive dès la soumission du formulaire en ligne d'inscription (sur notre site web www.lesnouvellesoratrices.com). Un délai de rétraction est alors ouvert, aux conditions suivantes :

- A compter de la date de soumission du formulaire d'inscription en ligne, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter.
- Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Pour les clients s'inscrivant au titre de leur entreprise, l'inscription est définitive à la signature de la convention de formation (ou du bon de commande ou du devis) revêtue du cachet de l'entreprise et de sa signature.

PRIX

Le prix des formations Inter-entreprises et Intra-entreprises standard « Les Nouvelles Oratrices » figure sur l'offre de formation ou sur simple demande par email.

Pour les autres types de formation, comme par exemple formation Intra-entreprise sur-mesure, formation individuelle, formation au bénéfice de particulier, formation personnalisée, le prix est discuté et convenu entre le client et Mind The Gapp.

Mind The Gapp étant une SARL, la TVA applicable est de 20% sur l'ensemble des prestations de formation.

MODALITES DE REGLEMENT

Pour les clients personnes physiques (particulier ou entreprise), les modalités de règlement sont :

- acompte éventuel, dont le montant ne peut pas excéder 50 % du prix TTC de la formation et destiné à couvrir l'avance de tout ou partie des frais non pédagogiques par Mind The Gapp, à régler a minima 48h avant le premier jour de formation.
- paiement du solde ou du montant total de la facture TTC à régler à mi-parcours au plus tard le dernier jour de la formation.
- Pas d'escompte en cas de règlement anticipé.

Pour les clients personnes morales, les modalités de règlement sont :

- acompte éventuel de 30 % du prix HT à la signature de la convention marquant l'inscription définitive.
- règlement du solde de la facture net au 30ème jour suivant l'exécution de la prestation (c'est-à-dire le dernier jour de la formation, sauf dans l'éventualité où la formation est à exécution successive sur 2 ou plusieurs mois civils, en ce cas une facturation mensuelle sur les prestations exécutées est réalisée au prorata et est à payer le 30ème jour suivant le dernier jour du mois concerné).
- Pas d'escompte en cas de règlement anticipé.

RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement, sauf s'il s'agit de clients particuliers. Dans ce cas, l'indemnité forfaitaire est de 15€. Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance.

PRISE EN CHARGE TOTALE OU PARTIELLE

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, région, AIF Pôle Emploi...), il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation,
- de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné,
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ ou le devis et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom, son adresse et les coordonnées de contact idoines.

Si le dossier de prise en charge conforme de l'organisme tiers ne parvient pas à Mind The Gapp avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client (sauf hypothèse de cofinancement). Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix qui était à la charge de l'organisme tiers.

ANNULATION PAR LE CLIENT AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite par courrier recommandé avec accusé de réception, au moins 72h avant le premier jour de formation. Ce délai respecté, sauf cas de force majeure dûment reconnu, Mind The Gapp facture une somme à titre d'indemnisation égale à 40% du prix TTC de la formation. Le cas échéant la facturation est corrigée en conséquence (annulation de l'acompte et facturation de l'indemnité d'annulation).

En cas de renoncement par le bénéficiaire une fois la Convention signée et avant le début du programme de formation :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Les sommes dues par le client, personne physique ou morale, à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

NON PRESENTATION A LA FORMATION – ABSENCES OU DEPARTS PENDANT LA FORMATION

Lorsqu'un client personne physique, suite à un cas de force majeure dûment reconnu, est dans l'impossibilité de se présenter ou poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au *prorata temporis* de leur valeur précisée au contrat. Les mesures de confinement/déconfinement/couvre-feu ne sont pas considérées comme des cas de force majeure puisque Mind The Gapp proposera des adaptations des contenus et des formats en conséquence. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix TTC de la formation, à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. La facturation est corrigée en conséquence pour distinguer les prestations réalisées (cf. feuilles d'émargement) et l'indemnisation.

Pour les clients personnes morales, une fois la formation commencée, toute annulation, non présentation du stagiaire, absence ou interruption, entraîne la facturation du prix TTC de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. La facturation est corrigée en conséquence pour distinguer les prestations réalisées (cf. feuilles d'émargement) et l'indemnisation.

Les sommes dues par le client, personne physique ou morale, à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Il est rappelé que seuls les frais liés à la formation effectivement réalisée pourront éventuellement être remboursés par un OPCO.

ANNULATION, REPORT, CESSATION ANTICIPEE DE LA PART DE MIND THE GAPP

Mind The Gapp se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation collective si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

En cas d'annulation, les sommes éventuellement déjà versées sont remboursées au client.

En cas de report, Mind The Gapp propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

En cas de cessation anticipée de la formation par Mind The Gapp pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

ANNULATION OU REPORT LORS DE FORMATION INDIVIDUELLE

S'agissant d'une formation individuelle, en cas d'impossibilité ponctuelle du stagiaire d'être présent à un ou plusieurs demi-journées ou modules, et à condition que le stagiaire en informe Mind The Gapp par mail au moins 48h à l'avance, il pourra être convenu entre le formateur et le stagiaire d'un autre jour ou heure. En tout état de cause, la formation devra être terminée dans les 30 jours de sa date de fin initiale. Si elle ne l'était pas, l'indemnisation pour les heures non suivies du fait du stagiaire sont facturées au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

RESPONSABILITE

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance lors de la convention à la formation.

Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation. Mind The Gapp ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme, utilisés dans le cadre des formations, sont la propriété de Mind The Gapp. Le stagiaire en a simplement un droit d'usage professionnel et/ou personnel.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des contenus et supports pédagogiques, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable de Mind The Gapp.

La marque « Les Nouvelles Oratrices » est déposée à l'INPI par Mind The Gapp SARL.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de Mind The Gapp. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Le client et le stagiaire disposent d'un droit accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui la concernent (cf loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, s'adresser par courrier postal au siège social de la SARL Mind The Gapp. La précaution de vérifier votre identité sera prise avant de vous donner l'accès à vos données personnelles ou de donner suite à vos corrections.

RENONCIATION

Le fait, pour Mind The Gapp de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître de tout litige se rapportant directement ou indirectement à l'application des présentes CGV. Avant toute saisine de la justice, une procédure amiable ou une médiation devra être conduite.

Fait à Vern-Sur-Seiche,
Le 09 décembre 2020,


Mind The Gapp - SARL
11 rue du Bois de Soeuvres
35770 VERN-SUR-SEICHE
SIRET 84965773900017 - APE 8230Z

Fanny Dufour, co-gérante.